

## V!OLENTE AGRESSION D'UNE SALARIÉE

Une salariée, élue déléguée du personnel CFDT, a été agressée verbalement et menacée physiquement par son supérieur hiérarchique.

La nature des propos tenus, l'extrême violence verbale et les menaces physiques ont conduit la direction à prendre immédiatement une mesure de mise à pied à titre conservatoire, afin de protéger l'ensemble des salariés du service concerné.

Cette réaction instantanée a été reçue favorablement par la CFDT.

Toutefois, elle n'empêche pas se demander comment il est possible d'en arriver là à la Caisse d'épargne Bretagne – Pays de Loire ?

La dégradation constante des conditions de travail, la surcharge de travail pour bon nombre d'entre nous, la pression sans relâche, le flicage, l'infantilisation... toutes ces pratiques qui sont promues dans l'entreprise sont autant de raisons qui peuvent favoriser les dérives managériales. Nous savons que sans atteindre ce sommet, d'autres collègues sont victimes d'égarements de leur hiérarchie sans que cela se sache.

Le climat social anti-syndical initié par la direction, fait que certains directeurs peuvent se permettre des libertés de langage, de chantage, de menaces ... intolérables dans le monde du travail. Nous avons bien en mémoire, les passages sur les lieux de travail de certains cadres lorsqu'un préavis de grève est donné ; leurs discours résonnent à nos oreilles : « tu n'auras pas de promotion... oublie ta demande de mutation... pour ton temps partiel ce sera négatif... ». Un discours pour chacun qui le met en situation difficile ou dans la crainte de ce qui va lui tomber dessus.

Bien heureusement, tous les managers n'adhèrent pas à cette politique sociale de l'entreprise et ils sont nombreux à faire tampon, à prendre sur eux et à maintenir des relations humaines dans leur unité de travail ; certains sont eux-mêmes en grande difficulté au travail.

## Ensemble, faisons que cela change.

N'acceptons plus d'être soumis, nous ne sommes pas corvéables à merci, nous ne sommes pas les esclaves ni du système ni de ceux qui acceptent de l'orchestrer (parfois parce qu'ils en sont eux-mêmes les victimes) à la CE BPL.

Nous sommes des adultes, refusons l'infantilisation.

Nous faisons la richesse de l'entreprise, exigeons d'être respectés.

**TOUT CELA EST POSSIBLE.** 

.../...

cfdt-cebpl.fr CFDT CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE

319, ROUTE DE VANNES 44800 SAINT HERBLAIN

tél : 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81 courriel : cfdt.cebpl@free.fr



La CFDT travaille depuis plusieurs mois sur la souffrance à la Caisse d'épargne Bretagne – Pays de Loire. Nous avons déjà des remontées nombreuses qui nous permettent un vrai travail d'analyse.

N'hésitez pas à nous dire votre souffrance, celle de vos collègues. Ne restez pas isolés, ce serait le plus sûr moyen de ne pas s'en sortir.

La direction, qui continue de nier la souffrance dans l'entreprise, nous fait ici la démonstration qu'elle ignore tout simplement ce qui s'y passe. Il aura fallu 10 jours pour que cette agression parvienne jusqu 'à Mme Destailleur.

Ne vaudrait-il pas mieux qu'elle accepte d'écouter les syndicats qui l'alertent sur ce sujet depuis des années ou alors préfère-t-elle attendre un événement plus grave encore ?

La CFDT appelle la direction, en particulier M Jean-Marc Carcelès, à prendre la mesure de la situation sociale de la CE BPL.

La CFDT demande une révision du Plan de Prévention du Sress afin d'en gommer les imperfections, de redonner à chaque acteur son véritable rôle et ainsi de rétablir la confiance des salariés en difficulté.

La CFDT demande que les obligations spécifiques liées à la relation hiérarchique soient regroupées dans une charte du manager.

La CFDT demande la ré-ouverture de négociations sur la place du syndicalisme dans l'entreprise. Au travers de cette négociation, la CFDT veut permettre que chaque élu(e) puisse exercer sa mission sans pour autant que lui(elle)-même ainsi que l'équipe dans laquelle il (elle) travaille soient pénalisés.

La CFDT exige que la direction prenne les mesures nécessaires vis à vis de l'encadrement pour faire cesser les pratiques occultes mises en œuvre par quelques managers zélés sans état d'âme ; celles-ci ont des effets destructeurs sur la santé des salariés qui en font les frais.

La CFDT a alerté ses instances nationales quant aux menaces proférées à l'encontre des syndicalistes et examine les suites à donner.

Les délégués syndicaux

Claude Cerqueus, Sylvie Arnaud, Nicolas Auger, Alain Donnart, Jacques Guillerm, Brigitte Heyer, Carine Maeckler, Pascale Saho

cfdt-cebpl.fr

CFDT CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE

319, ROUTE DE VANNES 44800 SAINT HERBLAIN 461 : 02 72 20 34 85 00 06

tél: 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81 courriel: cfdt.cebpl@free.fr